



DÉCLARATION DE **FO LCL**

Si septembre sonne la rentrée, il semble important de revenir sur la séance de juillet, qui symbolise le dialogue de sourd qui règne chez LCL.

Monsieur le Président, lors de votre arrivée chez LCL, vous avez déclaré :

« Évidemment, je crois au dialogue social et à ses vertus. Il n'a de sens et ne devient productif que dès lors qu'on arrive à être constructif, et pour ma part, je m'efforcerai de l'être. C'est important. Ce n'est pas toujours simple, on est dans la discussion, le débat, on a tous des convictions, et c'est normal, on est là pour cela, mais pour autant, il faut arriver à trouver cet espace de co-construction et de discussion qui permet d'arriver à un accord dans l'intérêt de l'entreprise et celui des salariés. C'est l'enjeu des discussions et évidemment un de mes rôles dans cette entreprise. »

FO LCL vous avait alors répliqué qu'elle répondait présente à la construction d'un dialogue constructif, qu'elle espérait un sursaut de la nouvelle direction générale concernant les conditions de travail et le contrat social qui avaient été mis à mal ces dernières années. Car une entreprise ne peut réussir que si les salariés sont mis dans de bonnes conditions et viennent travailler avec plaisir.

Au bout d'un an, force est de constater, malheureusement, que le climat social ne s'améliore pas dans l'entreprise, et que le dialogue social n'a jamais si mal porté son nom :

- La direction ose affirmer qu'il n'existe pas de « base postes » (organigrammes) chez LCL. La non-communication de cette information essentielle entrave les missions des représentants du personnel, et permet à la direction de supprimer de nombreux emplois sans en mesurer les impacts
- Elle ose affirmer que ses dossiers de consultation présentés dans les InsRP sont complets, alors qu'il ne s'agit que de quelques slides. Ce qui induit des heures de débats, des expertises, voire des actions judiciaires. La direction a osé dire, lors de la séance de juillet, que des informations complémentaires peuvent être demandées par les membres. Or, c'est bien parce que vos dossiers sont incomplets, que les élus sont contraints de quêmander des éléments qu'ils devraient initialement avoir
- La direction a reconnu que dans les documents d'information-consultation relatif au projet L by LCL Pro, il y avait plusieurs coquilles, tellement qu'on se serait cru dans la baie de St Brieuc ! Ce n'est vraiment pas professionnel
- Elle multiplie les délits d'entrave, notamment, en dévoilant des informations en externe, alors que les instances n'en n'ont pas connaissance. Par exemple, dans une présentation du 26 mai dernier, disponible sur Internet, LCL écrit : « la division par 2 de la charge en ressources humaines en déplaçant une partie de la relation client des agences vers les centres d'appels », quand, dans le même temps, elle répond « je ne peux donc pas me positionner » à une question posée sur le maintien des postes du réseau libérés par une mobilité vers LCL MC. Dans le même support, elle annonce « la poursuite de l'adaptation de l'empreinte territoriale pour conserver des agences retail à la taille critique ». Il est donc clair que LCL va continuer de fermer des agences, alors qu'en avril dernier, le président du CSEC a dit, devant les élus : « Une étude est en cours pour examiner les besoins de regroupements qui pourraient être nécessaires dans des DDR ». Quelle franchise ! Quelle marque de respect pour l'instance, donc pour les salariés !
- vous décidez de modifier la date du CSEC de novembre pour indisponibilité du président (qui peut déléguer), et contraignez ainsi les 28 membres à adapter leur agenda, souvent très chargé.
- Concernant l'établissement de l'ordre du jour de la séance du CSEC du 16 septembre, vous n'avez accédé à aucune demande du bureau, Vous imposez vos libellés de points, notamment sur le point 2. Votre posture a conduit le CSEC à ne pas signer l'ordre du jour de cette séance.

Vous agissez de plus en plus avec la complicité du SNB, qui ne s'en cache même plus. Il n'y a qu'à voir votre numéro de duettistes, comme votre petit arrangement sur la problématique du taux de CVAE pour la RVP. Il est vrai que les élections professionnelles chez LCL approchent, et que vous rêvez de voir votre partenaire social préféré atteindre les 50%, afin qu'il puisse signer seul les accords d'entreprise, et devenir majoritaire au CSEC, pour pouvoir valider vos projets sans difficulté.

Pour le SNB, comme pour vous, les expertises coûtent un « pognon de dingue ». Mais vous demandez-vous combien coûte l'absentéisme à LCL ? Et combien coûtent les contentieux d'anciens représentants ou adhérents du SNB, qu'il a abandonnés et que vous avez maltraités ?

Justement, afin d'éviter un contentieux, Monsieur le Président, dans le cadre d'un dialogue constructif, **FO LCL** reste dans l'attente d'un retour pour trouver une solution amiable afin d'indemniser le préjudice moral et financier qu'a subi une salariée. En effet, elle s'est retrouvée sans revenus durant plusieurs mois, du fait de LCL. Elle a notamment dû plaider sa cause, avec notre aide, devant le tribunal, afin d'éviter d'être expulsée de son logement.

FO LCL a également eu connaissance de deux cas de collègues d'Ile de France qui sont menacées de licenciement pour inaptitude, malgré le fait que le groupe Crédit agricole (dont LCL) ait largement la possibilité de les reclasser. En outre, trouvez-vous normal que des membres de la direction de LCL incitent fortement les salariés à renouveler leur arrêt de travail (faisant ainsi payer la collectivité), et ce, durant des mois, prétextant avoir besoin de temps pour leur trouver un reclassement ? Reclassement qui, souvent, n'est pas pour autant trouvé. Forcément, comme la direction dit ne pas avoir de « base postes », elle ne peut en trouver !

Il semblerait que, ces derniers temps, une chasse aux sorcières, c'est-à-dire vis-à-vis de salariés pas suffisamment dociles, sévisse chez LCL. Pour exemple, des lanceurs d'alerte dénonçant des soupçons de harcèlement, se retrouvent sanctionnés. Ce qui entretient un climat délétère.

Contrairement à ce que vous pouvez penser et dire, **FO LCL** n'éprouve aucun plaisir à ester en justice. Si elle le fait, c'est que toutes les voies amiables ont été épuisées.

Enfin, dans quelques semaines va s'ouvrir la négociation salariale. **FO LCL** espère que l'engagement sans faille des salariés, malgré des conditions de travail trop souvent dégradées, sera, pour une fois, reconnu. Car, ces dernières années, les mesures proposées ne compensent même pas l'inflation. Loin s'en faut.

Le fait de ne jamais accorder d'augmentation générale fait que la direction de LCL entretient le décrochage salarial avec le marché.

Dans le même temps, la direction se targue d'être le numéro 1 de la productivité par salarié.

FO LCL a démontré, par sa force de proposition et sa recherche de médiation, son esprit constructif. Elle attend toujours le vôtre, dans l'intérêt de l'entreprise et celui de ses salariés.



Délégation Nationale **FO LCL**
Immeuble Garonne, BC 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01 42 95 12 05 /06
fo_delegation-nationale@lcl.fr

